



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES
COMMISIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (C.A.P.) ET
DES COMMISIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (C.C.P.)
SIEGEANT EN FORMATION DISCIPLINAIRE
Placés auprès du Centre de Gestion de la Guadeloupe
2^{ème} semestre 2024 et 1^{er} semestre 2025**

Références juridiques :

- ❖ Articles L. 532-1 à L. 532-10 du Code Général de la Fonction Publique (pour les fonctionnaires) ;
- ❖ Articles L. 532-11 à L532-12 du Code Général de la Fonction Publique (pour les agents contractuels) ;
- ❖ Décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicables aux fonctionnaires territoriaux
- ❖ Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Conseil de discipline est appelé à émettre un avis, à la demande des autorités territoriales, sur certaines sanctions disciplinaires à l'encontre des fonctionnaires et des agents contractuels.
Le Conseil de discipline est une émanation, soit :

- ↳ De la Commission Administrative Paritaire (CAP) **pour les fonctionnaires** ;
- ↳ De la Commission Consultative Paritaire (CCP) **pour les agents contractuels**.

Le Conseil de discipline rend les avis suivants :

- ↳ Pour les fonctionnaires titulaires, sur les sanctions disciplinaires des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} groupes ;
- ↳ Pour les fonctionnaires stagiaires, sur l'exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours ainsi que sur l'exclusion définitive ;
- ↳ Pour les agents contractuels, les sanctions disciplinaires portent :
 - sur l'exclusion de 4 jours à six mois pour les agents en CDD ;
 - sur l'exclusion de 4 jours à 1 an pour les agents en CDI ;
 - sur le licenciement sans préavis ni indemnité.

Veillez retrouver les dates prévisionnelles arrêtées pour ces instances ci-dessous :

Dates des réunions	Date limite de réception des dossiers pour inscription à l'ordre du jour ⁽¹⁾
Lundi 9 décembre 2024	Vendredi 25 octobre 2024
Mercredi 18 décembre 2024	Vendredi 25 octobre 2024
Mercredi 15 janvier 2025	Vendredi 22 novembre 2024
Mercredi 26 février 2025	Vendredi 20 décembre 2024
Mercredi 18 mars 2025	Vendredi 24 janvier 2025
Mercredi 15 avril 2025	Vendredi 21 février 2025
Vendredi 23 mai 2025	Vendredi 28 mars 2025
Mercredi 18 juin 2025	Vendredi 25 avril 2025

(1) Tous les dossiers reçus après la date limite seront examinés à l'ordre du jour des prochaines réunions du conseil de discipline. Il est important de respecter les délais de saisine.

Pour toutes questions relatives aux conseils de discipline, le secrétariat de cette instance est disponible par téléphone au 05.90.99.45.00 ou par mail à l'adresse instancesparitaires@cdg971.com